

Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG)

Objectifs

Au sein d'un cabinet comptable, d'un service administratif et financier d'une entreprise ou d'une collectivité publique, le titulaire du DCG assure des tâches techniques et progressivement de nouvelles responsabilités :

- Tenue complète d'une comptabilité.
- Gestion des opérations de fin d'exercice.
- Elaboration et gestion des déclarations fiscales et sociales obligatoires.
- Elaboration des documents de synthèse et de la liasse fiscale.
- Gestion des paies.
- Contrôle de gestion, analyse des coûts, élaboration et suivi de budget.

Entreprises d'accueil

Cabinet d'expertise comptable et commissariat aux comptes, entreprises et collectivités publiques.

Prérequis

- **Âge** : à partir de 19 ans.
- **Niveau d'entrée** : BTS Comptabilité Gestion OU DUT Gestion des Entreprises et des Administrations.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
260 314 03	4875

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

1 039 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 jours en UFA
3 jours en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA Sainte Famille

261 avenue des Voirons
74800 LA ROCHE SUR FORON
04 50 03 17 17
accueil.sup@escr74.com
www.escr74.com

Contenu de formation

Matières
Droit social
Finance d'entreprise
Contrôle de gestion
Droit des sociétés
Droit fiscal
Management
Comptabilité approfondie

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Droit social	1	Ponctuel	Ecrit
Finance d'entreprise	1	Ponctuel	Ecrit
Contrôle de gestion	1	Ponctuel	Ecrit
Droit des sociétés	1	Ponctuel	Ecrit
Droit fiscal	1	Ponctuel	Ecrit
Management	1	Ponctuel	Ecrit
Comptabilité approfondie	1	Ponctuel	Ecrit

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Equivalences : Test de connaissance théorique régi par la 8^e directive de la commission européenne parue au JO de l'Union européenne du 09/06/2006, article 8.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite possible en DSCG ou tout autre type de Master.

Débouchés professionnels :

- Collaborateurs comptables chargé des relations clients en cabinet de conseil et d'audit.
- Cadre d'entreprise dans un service d'informations financières, de contrôle de gestion, de ressources humaines.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 000 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année en apprentissage (2 ^e année en DCG)	2020 - 2022	01/09/2020	30/06/2022
2 ^{ème} année en apprentissage (dernière année en DCG)	2020 - 2021	01/09/2020	30/06/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Ligne de bus à proximité : APS, LISA, GAL, ligne régulière au départ de Cluses proposée par le Conseil Départemental.
- Transports scolaires : Proximiti (www.proximiti.fr).
- Gare Ter à proximité : La Roche-sur-Foron (gare à 8 minutes à pied).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Label Lycée des Métiers de la Comptabilité et de la Gestion

• Restauration

- Cantine sur le site du Lycée Sainte Famille
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur le site du Lycée Sainte Famille à La Roche sur Foron

Matériel / Équipement

- Salle dédiée aux apprentis DCG équipée d'un vidéo projecteur
- Compte office 365 pour chaque apprenti et accès au WIFI

Coordonnées de l'UFA



UFA Sainte Famille

261 avenue des Voirons
74800 LA ROCHE SUR FORON
04 50 03 17 17
accueil.sup@escr74.com
www.escr74.com

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026